

SCI Michel THOMAS - contact

De: conciliateur <catherine.bernard@conciliateurdejustice.fr>
Envoyé: lundi 13 mai 2024 14:59
À: Anne Heurtel; Nathalie SOUFFIR; Alexandre.Petra@rivp.fr;
catherine.bridonneau@seqens.fr; contact@olliade.fr ; olivier.hess@olliade.fr;
contact@scimt.fr; malika.ladaoui@laplateforme.com
<malika.ladaoui@laplateforme.com>
Objet: SCI MICHEL THOMAS RIVP SEQENS Olliade syndic Plateforme du Bâtiment locataire

A l'attention de

- RIVP : Monsieur Alexandre PETRAT –
- SEQENS : Madame Catherine Bridonneau - Directrice immobilière –
- OLLIADE (syndic) : Monsieur Olivier HESS -
- SCI MICHEL THOMAS représentée par Monsieur Thibault THOMAS
- la Plateforme du Batiment Malika.Ladaoui

Madame, Monsieur, Maître

Au cours de la procédure de règlement amiable du 13 mars , présidé par monsieur VERT magistrat, traitant du litige qui opposait la Plateforme du Bâtiment à la SCI THOMAS son bailleur, relative aux multiples dégâts des eaux subis dans l'immeuble, il est apparu des difficultés liées au défaut, d'information des sinistres et des copropriétaires à prendre en charge les désordres pour y remédier et ce, afin de garantir une jouissance paisible aux locataires.

Le magistrat a suggéré aux parties et avocats présents, ainsi qu'aux bailleurs concernées d'organiser des échanges permettant d'établir des circuits d'information pour identifier , informer , et réparer collégialement les différents désordres qui pourraient dorénavant survenir dans l'immeuble . Il en est de même pour les travaux importants qui vont avoir lieu , chaque locataire devrait pouvoir être averti de leur avancement et des contraintes que ceux-ci risquent de lui occasionner .

Pour permettre ces échanges, et réunir les personnes concernées, il a été suggéré de recourir à un conciliateur de justice que je suis .

Il s'agit d'un échange entre les bailleurs, le syndic et la Plateforme du Batiment , visant à tirer le bilan des défauts de la prise en charge de la gestion des dégâts précédents et organiser un process de communication pour permettre de prendre rapidement les mesures à mettre en place en cas de nouveaux sinistres afin d'éviter au locataire du RDC de subir de nouveaux désordres.

Je vous propose donc d'organiser au Tribunal judiciaire de Paris (Paris 17eme) une réunion le 22 mai (après midi) 14 h au Tribunal judiciaire de Paris salle 4.25 à 4.28 .

En cas de difficulté de date je vous remercie de revenir vers moi rapidement

Bien cordialement

NB: les échanges effectués en conciliation sont confidentiels et ne peuvent être évoqués en contentieux qu'avec l'accord des parties

Catherine BERNARD conciliateur de justice

Tribunal judiciaire de Paris Parvis du tribunal Paris 17

tel 0687396827 Permanence 3 rue de Lisbonne paris 8 eme sur RDV



Sans virus.www.avast.com